

Décentralisation du personnel Techniciens et Ouvriers de Service (TOS)

Quelle incidence sur l'exploitation des collèges ?

L'exploitation des collèges induit de lourdes responsabilités en matière de sécurité du public.

	Partage de la maintenance :	
	Travaux	Exploitation
<p>Aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le personnel de l'éducation nationale assume pleinement la mission d'exploitation de l'établissement. 		
<p>Demain (janvier 2005) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les Techniciens et Ouvriers de Service (TOS) seront rattachés au Conseil Général ▶ Les Techniciens et Ouvriers de Service (TOS) resteront sous l'autorité hiérarchique directe du principal ▶ Le Conseil Général sera impliqué dans l'exploitation des bâtiments 		

Le Conseil Général se trouve face à de nouveaux problèmes :

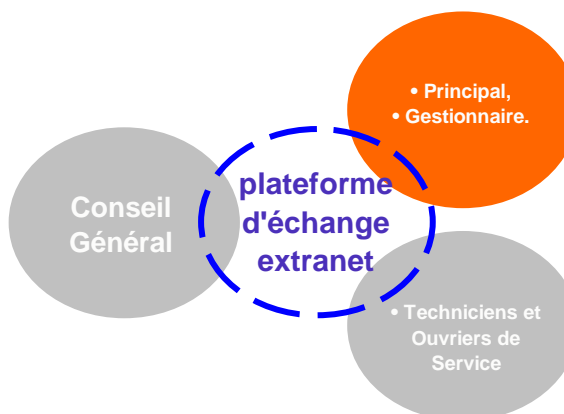
- 1 ▶ Organiser le management "bicéphale" des Techniciens et Ouvriers de Service,
- 2 ▶ Assumer une part de responsabilité plus importante dans l'exploitation des établissements,
- 3 ▶ Formaliser une convention avec chaque collège, précisant l'organisation adoptée.

Alliage vous propose une solution :

La construction d'une plateforme d'échange dédiée à l'exploitation des collèges,

destinée à :

- ▶ Garantir le respect permanent des obligations réglementaires d'exploitation,
- ▶ Permettre un management partagé des Techniciens et Ouvriers de Service, tout en préservant l'autonomie de gestion des collèges,
- ▶ Consolider votre organisation et vos méthodes de travail.



Principe de fonctionnement de la plate-forme extranet :

1

L'établissement saisit les principales caractéristiques de son bâtiment.

Bâtiment	Chauffage	Installations techniques	Equipements de sécurité
Veuillez faire un choix pour les installations marquées en rouge.			
Chauffage			
? Puissance chaudière collective : comprise entre 400kW et 1000kW			
? Nature de la chaudière collective : fioul			
? Appareil de traitement d'eau en chaudière : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
? Appareil de traitement d'eau hors chaudière : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
? Disjoncteur : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
existence d'une cuve à fioul ou gaz liquide ? : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
date de mise en service (1) : 01/01/1975 format : jj/mm/aaaa			
? date dernier contrôle : 21/04/2004 format : jj/mm/aaaa			
? Situation : en contact avec le sol			
existence de canalisations hydrocarbures en contact avec le sol ? : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
? chaudières individuelles gaz (logements) : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
? chauffe-eaux individuels (collège ou logements) : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			

2

La plate-forme génère le plan de maintenance personnalisé de l'établissement

Options des contrats écran 1		Options des contrats	
Je détermine, pour chaque poste, mes options (écran 1)			
<input type="checkbox"/> Choix non effectué			
Ascenseurs - Monte charge	vous avez l'obligation de passer un contrat d'entretien et de vérification à une entreprise spécialisée	Je consulte : → Réglementation associée → Liste des tâches associées	l'option pour : <input checked="" type="checkbox"/> passer un contrat (ASC E)
Bacs à graisse - Fosses à hydrocarbures	Un entretien régulier est obligatoire. Vous avez le choix entre le contrat à une entreprise ou à votre personnel interne.	Je consulte : → Réglementation associée → Liste des tâches associées	l'option pour : <input type="checkbox"/> passer un contrat (BAC E) <input checked="" type="checkbox"/> l'entretien en interne recommandé
Chaudières individuelles gaz + VMC gaz associée	l'entretien est obligatoire. Vous avez le choix entre faire effectuer l'entretien par une entreprise ou par votre personnel interne.	Je consulte : → Réglementation associée → Liste des tâches associées	l'option pour : <input checked="" type="checkbox"/> passer un contrat (CHI E) <input type="checkbox"/> l'entretien en interne recommandé <small>attention ! à garantir que le personnel ne soit pas considéré comme "compétent". Les disjoncteurs, ils existent, doivent faire l'objet d'une vérification annuelle.</small>
Chaudière	l'installation et l'entretien de la chaudière peuvent être confiés à une entreprise, ou être assurés par le personnel interne. Si besoin, passer une commande ponctuelle de contrôle général du bâti à un bureau de contrôle.	Je consulte : → Réglementation associée → Liste des tâches associées	l'option pour : <input checked="" type="checkbox"/> passer un contrat (CHC E) <input type="checkbox"/> l'entretien en interne recommandé <small>attention ! à garantir que le personnel ne soit pas considéré comme "compétent". Les disjoncteurs, ils existent, doivent faire l'objet d'une vérification annuelle.</small>

3

Le site affiche un tableau de bord de suivi des contrats en temps réel

alertes	contrats de vérification	contrats d'entretien	déchéances ponctuelles	contrats h											
		2004		2005											
		juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	jan	fév	mars	avr	mai	juin	
? Ascenseurs - Monte charge	ASC E														
? Contrôle d'alarme incendie ou SSI	SSI E	non attribué													
? Moyens de secours, Extincteurs	MSI E														
? Portes et portails automatiques	POR E	non attribué													
? Installations frigorifiques	FRI E	non attribué													
? Installations de désenfumage	DES E														
? Chauffage collectif - Ventilation - ECS	CHC E														
? Chauffage individuel Gaz - VMC logements	CHI E	non attribué													
? Installations électriques	ELE E														

4

La plate-forme génère les check-listes de tâches à l'attention du personnel TOS

alerte		contrats de vérification		contrats d'entretien		déchéances ponctuelles		contrats h																												
<table border="1"> <tr> <td>Collège de :</td> <td>DEPTRAUD</td> <td colspan="2">Check-liste : Equipements de Sécurité</td> </tr> <tr> <td>Programme de :</td> <td>San.</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Date d'édition :</td> <td>12/4/2004</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Nom de l'agent :</td> <td colspan="2">(Date et signature de l'agent)</td> </tr> <tr> <td>document</td> <td>lib</td> <td>attribut</td> <td>libellé du point de contrôle</td> <td>observation</td> <td>date du contrôle</td> <td>intérogation au registre</td> <td>ok</td> <td>annulation</td> </tr> </table>										Collège de :	DEPTRAUD	Check-liste : Equipements de Sécurité		Programme de :	San.			Date d'édition :	12/4/2004			Nom de l'agent :				(Date et signature de l'agent)		document	lib	attribut	libellé du point de contrôle	observation	date du contrôle	intérogation au registre	ok	annulation
Collège de :	DEPTRAUD	Check-liste : Equipements de Sécurité																																		
Programme de :	San.																																			
Date d'édition :	12/4/2004																																			
Nom de l'agent :				(Date et signature de l'agent)																																
document	lib	attribut	libellé du point de contrôle	observation	date du contrôle	intérogation au registre	ok	annulation																												
Equipements de sécurité																																				
Le lanage de sécurité Test du bon fonctionnement de l'éclairage de secours. Opère d'allumage par coupure d'alimentation électrique. Mise à la commande de retour automatique en position de veille au retour de l'alimentation ou mise, vérification de l'allumage de toutes les lampes...																																				
Recommandé																																				
*** Aucune tâche ***																																				
Requis																																				
*** Aucune tâche ***																																				

